

Question orale
de M. Christophe Bastin
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « la rencontre de Mme la Ministre avec
l'Association des clubs francophones de football
(ACFF) »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bastin à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la rencontre de Mme la Ministre avec l'Association des clubs francophones de football (ACFF) ».

La parole est à M. Bastin pour poser sa question.

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Madame la Ministre, comme vous me l'aviez gentiment proposé, il y a deux semaines, dans cette Commission, je reviens vers vous pour vous interroger sur le bilan de votre réunion avec les responsables de l'ACFF. Vous m'aviez indiqué vouloir profiter de ce moment d'échanges afin d'aborder de nombreux sujets, dont celui de l'homologation des terrains synthétiques sans remplissage.

Dès lors, quel est le bilan de cette réunion ? Pour les aspects relevant plus spécifiquement des compétences régionales, avez-vous fait le point sur l'homologation des terrains synthétiques sans remplissage ? La mutualisation des infrastructures entre fédérations sportives a-t-elle été évoquée ? Cette possibilité est-elle partagée par l'ACFF ?

Concernant la problématique de la violence autour des terrains, le contenu de la charte éthique, à laquelle des candidats à un financement public doivent adhérer, a-t-il été évoqué ? Un renforcement des sanctions est-il prévu ? Avez-vous également évoqué la question des infrastructures pour les clubs évoluant en série nationale, qui sont soumis à la loi Football et doivent supporter des coûts d'aménagement de leurs infrastructures plus élevés ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, la rencontre initiée par des députés, à laquelle j'ai été invitée, avait pour objet d'évoquer les alternatives au remplissage de microplastiques. Tant l'homologation des terrains sans remplissage que la mutualisation des terrains synthétiques ont été évoquées.

L'Association des clubs francophones de football a demandé de coordonner une étude qui visera, entre autres, à :

- analyser les solutions optimales pour remplacer les terrains actuels qui arrivent à échéance en 2031 ;
- évaluer le coût d'entretien des différentes solutions proposées ;
- analyser la faisabilité de l'homologation de terrains sans remplissage, ainsi que celle de terrains mixtes ;
- analyser les critères minimums nécessaires à la construction d'un terrain : le nombre d'équipes de joueurs, de terrains déjà disponibles sur place ou dans un périmètre proche.

L'ACFF doit me transmettre très prochainement une note détaillée qui détermine le coût global d'une étude sur le sujet. Il est clair que cette question des terrains synthétiques, de leur coût et de leur remplacement est centrale.

Concernant la problématique de la violence autour des terrains, même si ce n'était pas le sujet de la réunion initiée par vos collègues, elle a été évoquée et j'ai pu faire part notamment du modèle mis en place par le Royal Arquet Football Club, qui a créé une cellule éthique en interne et qui semble être une idée simple et efficace.

La question des coûts d'aménagement des infrastructures pour les clubs évoluant dans une série nationale n'a pas été évoquée. L'essentiel était de parler spécifiquement du monde purement amateur, plus grands utilisateurs des terrains synthétiques.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour vos réponses. J'ai bien compris que l'ACFF voulait faire une étude, que vous alliez avoir le coût de l'étude, puis qu'après il va falloir faire l'étude. Je reviendrai vers vous pour avoir un timing un peu plus précis sur le sujet. Néanmoins, je resterai très attentif sur un dossier qui me tient particulièrement à cœur.

Question orale

de M. Jori Dupont

à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « les conséquences indirectes du manque de piscines sur la sécurité des jeunes »

Question orale

de M. Thierry Witsel

à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le manque de piscines publiques pour l'accès à la natation et l'avenir des bassins d'apprentissage »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, de :

- M. Dupont, sur « les conséquences indirectes du manque de piscines sur la sécurité des jeunes » ;
- M. Witsel, sur « le manque de piscines publiques pour l'accès à la natation et l'avenir des bassins d'apprentissage ».

La parole est à M. Dupont pour poser sa question.

M. Jori Dupont (PTB). – Madame la Ministre, il y a quelques jours, la Wallonie a été frappée par un drame : un jeune garçon s'est noyé à Fleurus. Au-delà de l'émotion bien légitime, ce drame doit surtout nous ouvrir les yeux sur une réalité plus large que l'on connaît : avec les canicules qui deviennent de plus en plus fréquentes, nos jeunes cherchent toujours l'eau pour se rafraîchir, pour jouer, pour échapper à la chaleur. S'ils n'ont pas d'alternatives sûres, s'ils n'ont pas accès à des piscines publiques proches, abordables, ils iront vers des points d'eau parfois dangereux, comme d'anciennes carrières, comme on en connaît dans notre région, où les risques sont malheureusement bien réels.

C'est là que l'on touche du doigt une contradiction. En Wallonie, au lieu d'organiser des accès sécurisés à la natation, on a un constat inverse : on a des piscines qui ferment parce qu'elles sont trop coûteuses à entretenir, d'autres qui augmentent fortement leurs tarifs. Résultat, ce qui devrait être un service public accessible à tous est en train de devenir un luxe réservé à ceux qui peuvent se le permettre.

Dans les écoles aussi, la situation se détériore. Faute de piscines à proximité ou de moyens pour financer les trajets ou les entrées, de plus en plus d'écoles sont contraintes d'annuler les cours de natation. Pourtant, ces cours sont essentiels pour apprendre à nager, à acquérir de bons réflexes, à se familiariser avec l'eau ou tout simplement à réduire les risques d'accident – ce qui est l'origine de la natation dans notre pays.

C'est toute une génération qui risque d'en payer le prix, mais votre cabinet a plutôt été clair : il n'y a pas de plan ambitieux pour relancer la construction, la rénovation de piscines publiques. Vous dites vous-même que les contraintes budgétaires sont trop importantes pour aller au-delà du plan existant et que vous privilégiez désormais les petits bassins – moins chers, souvent en partenariat avec le privé. Toutefois, cela ne résout pas le problème de fond, parce que ces solutions sont partielles et surtout privatisées. Cela laisse de côté une partie de la population qui n'a pas les moyens de payer des abonnements ou des entrées toujours plus chères.

Ce qui frappe le plus, c'est que dans le même temps, rien n'est vraiment fait pour encourager les communes à travailler ensemble. On en a discuté la dernière fois : on sait que certaines petites communes n'ont pas les moyens, seules, de financer une piscine. La Région a la possibilité d'impulser des coopérations, de pousser à une mutualisation, à la pluricommunalité ou à la supracommunalité – ce qui est pour moi une solution – pour partager les coûts, organiser les trajets et faire en sorte qu'un enfant qui grandit dans un village rural puisse avoir les mêmes chances d'apprendre à nager qu'un enfant d'une grande ville.

Madame la Ministre, ma question est relativement simple : qu'allez-vous faire ? Allez-vous utiliser le levier régional pour inciter, encourager, obliger les communes à mutualiser leurs efforts, à investir ensemble afin qu'il y ait, partout en Wallonie, des piscines publiques proches à des prix qui restent abordables ? Comment allez-vous faire en sorte que chaque enfant – qu'il vive à La Louvière, à Charleroi ou à Vielsalm – ait un accès concret à cet apprentissage fondamental ?

M. le Président. – La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, si le plan Piscines lancé en 2016 a permis de sauvegarder certaines infrastructures, vous avez confirmé qu'aucun nouveau plan n'était prévu dans la Déclaration de politique régionale actuelle. Vous avez également indiqué vouloir orienter les investissements vers des bassins d'apprentissage, moins coûteux et plus accessibles, à travers des partenariats public-privé.

Je m'inquiète cependant des répercussions que cette orientation budgétaire pourrait engendrer à court et moyen termes – d'abord pour les élèves, alors que l'apprentissage de la natation est inscrit comme une obligation dans le parcours scolaire. Faute d'accès à des infrastructures adaptées et disponibles, de nombreuses écoles sont contraintes de « brosser » l'heure de natation. Cette situation, malheureusement de plus en plus fréquente, compromet non seulement l'équité entre élèves, mais surtout leur sécurité élémentaire.

Pour l'ensemble de la population, dans un contexte où les noyades restent un fléau évitable, chaque année, plusieurs dizaines de décès sont recensés en Belgique. La Fédération francophone belge de natation et la Ligue francophone de sauvetage alertent sur le risque bien réel de voir émerger une génération entière d'adolescents et d'adultes qui ne sauraient pas nager. Cela représente un enjeu de sécurité publique, de santé, mais aussi de cohésion sociale.

Quel est le bilan du plan Piscines en matière de fréquentation et de maintien des infrastructures ? Un bassin d'apprentissage permet-il un apprentissage complet ? Ces bassins suffiront-ils à accueillir écoles, clubs, grand public et rééducation ? Quel est le calendrier prévu ? Une cartographie des besoins est-elle envisagée ? Quelles coopérations sont prévues avec la Fédération Wallonie-Bruxelles pour garantir un accès équitable à la natation scolaire ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Messieurs les Députés, je vous assure que je suis bien consciente et sensible à la problématique du manque de bassins en Wallonie. Comme il vous l'a déjà été indiqué régulièrement dans cette Commission, Infraspports dispose d'un budget annuel d'un peu plus de 26 millions d'euros pour subventionner de nouveaux projets dans le cadre des crédits classiques. Les bassins de natation, qu'ils soient d'apprentissage ou classiques, sont bien évidemment éligibles aux subventions régionales.

Depuis 2024, par le biais des décrets budgétaires, des incitants viennent compléter les dispositifs du décret du 3 décembre 2020 aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives. Ceux-ci ont été créés afin de répondre aux enjeux des bassins de natation et à la nécessité de promouvoir la supracommunalité. Ils doivent offrir, entre autres, la possibilité de promouvoir la supracommunalité. Ils doivent offrir, entre autres, la possibilité de promouvoir des projets supracommunaux permettant de répartir le coût d'investissement et/ou d'exploitation des infrastructures sportives entre plusieurs pouvoirs locaux.

Ce dispositif porte ses fruits puisque, selon les dernières informations communiquées par l'administration Infraspports, pas moins de 10 dossiers relatifs à des bassins de natation supracommunaux ont été introduits depuis le 1^{er} janvier 2024.

Tout n'est pas parfait et il convient de poursuivre les efforts. Concernant les bassins d'apprentissage, il s'agit d'une alternative intéressante permettant, comme à Les Bons Villers, de favoriser des partenariats public-privé. Surtout, ils répondent à une des priorités, à savoir

l'apprentissage de la natation aux jeunes. À titre d'exemple, le bassin d'apprentissage de Les Bons Villers a vocation à accueillir, à terme, 1 800 enfants par semaine.

Outre la possibilité de créer des partenariats public-privé, leurs coûts de construction et d'exploitation sont inférieurs aux coûts de construction ou de rénovation et d'exploitation d'un bassin de natation dit traditionnel. Aucune nouvelle étude permettant d'identifier des lieux propices aux piscines communales n'a été réalisée depuis 2016 et le lancement de l'appel à projets du plan Piscines.

À propos du plan Piscines, il reste deux chantiers en cours d'exécution. L'administration ne dispose pas de données chiffrées en matière de fréquentation. J'en profite pour souligner que le plan Piscines aura permis de rénover, voire de construire, pas moins de 26 piscines et que la Wallonie a dégagé plus de 110 millions d'euros dans le cadre de cet appel à projets.

Quant à la fixation des prix d'accès aux bassins de natation, il s'agit d'une prérogative des propriétaires et gestionnaires des piscines.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Jori Dupont (PTB). – Cette réponse est intéressante. Cela va un peu plus loin que la dernière discussion que l'on a eue sur la supracommunalité, puisque, finalement, vous nous donnez raison dans l'idée. Vous dites qu'il y a une dizaine de dossiers supracommunaux qui ont été mis en place. Je trouve cela très intéressant. Je ne le savais pas, donc je vais me pencher là-dessus.

La solution est là, mais il faut y inclure les trajets pour que les habitants de toutes les petites communes rurales aux alentours de ces pôles de bassins puissent y accéder facilement. Je continuerai à regarder de ce côté, puisque pour l'instant on n'y est pas. Il y a encore beaucoup de communes qui n'ont pas d'accès à ces bassins et il va falloir que l'on ait un maillage sur l'ensemble du territoire wallon avec cette idée supracommunale pour que chaque enfant puisse y accéder.

M. le Président. – La parole est à M. Witsel.

M. Thierry Witsel (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour les informations, qui sont assez positives, comme mon collègue l'a explicité.

On parle de 10 dossiers de bassin supracommunaux, de 26 piscines tant rénovées que construites. On sait que ce n'est pas encore assez. J'ai un peu peur que la demande ne soit pas assez rencontrée dans les zones rurales, afin d'éviter les inégalités territoriales. C'est important.

C'est un défi immense. En effet, beaucoup de jeunes ne savent toujours pas nager. Dans mon exposé, j'ai expliqué que les élèves brossent les cours parce qu'ils n'ont pas assez de piscines aux alentours.

Je resterai attentif, Madame la Ministre, par rapport à ce que vous nous avez annoncé aujourd'hui et reviendrai vers vous pour voir l'évolution tant des plans Piscines que des besoins que ces écoles ont au quotidien.

Question orale
de M. Thierry Witsel
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « l'octroi d'une subvention de 3,5 millions
d'euros à des projets sportifs en province de
Luxembourg »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « l'octroi d'une subvention de 3,5 millions d'euros à des projets sportifs en province de Luxembourg ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, vous avez récemment annoncé, dans le cadre de la deuxième analyse trimestrielle, des subsides aux infrastructures sportives wallonnes, un soutien financier de plus de 3,5 millions d'euros à trois projets situés à Bastogne, Libramont-Chevigny et Arlon. Ce soutien est bienvenu et correspond à une attente forte sur le terrain, tant de la part des clubs que des pouvoirs locaux.

Toutefois, cette annonce soulève plusieurs questions, tant sur les critères de sélection que sur la planification globale de ces investissements. Quels critères ont guidé l'attribution de ces subsides ? Pouvez-vous détailler la méthodologie de sélection pour les projets soutenus cette année ? D'autres projets ont-ils été introduits par des communes de la province de Luxembourg lors de cette analyse trimestrielle ? Si oui, quels sont ceux qui n'ont pas été retenus ? Pour quels motifs ?

Comment assurez-vous une équité territoriale dans la répartition des moyens entre les différentes provinces wallonnes et les zones rurales ? Concernant la prochaine analyse prévue à l'automne, pouvez-vous préciser le calendrier et les critères que les pouvoirs locaux doivent respecter pour introduire un dossier ? Quelle est votre vision à long terme pour la modernisation des infrastructures sportives en zone rurale, où les besoins restent importants et les moyens souvent limités ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, je vais répondre directement à votre question, vu que la question de votre collègue était beaucoup plus large. Les accords ministériels sont octroyés, entre autres, sur la base des disponibilités budgétaires. En termes budgétaires, l'administration bénéficie d'une enveloppe d'un peu plus de 55 millions d'euros, avec un peu plus de 26 millions d'euros disponibles hors enveloppe, pour exceptionnels tels que WAO, pour des projets relatifs à la construction, la rénovation, l'extension ou l'acquisition d'infrastructures sportives.

Sur la base des promesses fermes déjà octroyées en 2025, l'administration Infrasports précise que les moyens d'engagement disponibles sont de l'ordre de 16 859 290 euros.

Au niveau temporalité, les dossiers ayant fait l'objet d'un accord de principe peuvent être déposés par les opérateurs dans un délai de 12 mois à dater de la notification de l'accord de principe. Ce délai peut être prorogé de six mois. En cas d'incomplétude du dossier, les opérateurs disposent d'un délai de six mois pour le compléter. Il est donc impossible de définir une ligne du temps précise pour chaque dossier.

Pour la province de Luxembourg, à ce jour, sept dossiers sont en attente d'une promesse ferme de subvention. Ils représentent un montant global de 5 millions d'euros. La prochaine analyse trimestrielle est prévue pour octobre au plus tard.

Pour les critères de recevabilité et d'introduction des demandes d'octroi de subventions, je me permets de vous renvoyer aux définitions reprises dans le décret du 3 décembre 2020 relatif aux subventions octroyées pour certains investissements en matière d'infrastructures sportives, et à son arrêté d'exécution. Je peux vous préciser que les projets qui viseront des mutualisations ou des associations telles que la supracommunalité seront prioritaires.

M. le Président. – La parole est à M. Witsel.

M. Thierry Witsel (PS). – Je remercie Mme la Ministre pour toutes les informations qu'elle vient de me donner. Effectivement, cela confirme à quel point les attentes sont nombreuses et les besoins réels, en particulier dans des territoires comme la province de Luxembourg, souvent confrontés à des inégalités d'accès aux infrastructures sportives. Cela montre aussi l'importance d'une politique lisible, prévisible et équitable. Il ne faut pas répondre ponctuellement à des demandes locales ; une vision un peu plus globale et articulée avec une vraie stratégie d'aménagement du territoire permettra de garantir un accès au sport pour tous.

**Question orale
de M. Thierry Witsel
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « le suivi du développement du centre
sportif de Walhain »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le suivi du développement du centre sportif de Walhain ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, le 27 juin dernier, la presse a relayé l'annonce de la confirmation d'un subside de 2 286 900 euros pour la rénovation de l'extension du centre sportif de Walhain, un projet d'envergure pour cette commune, attendu de longue date par les acteurs locaux. Le subside vise à financer la rénovation de la salle omnisports existante : chauffage, ventilation, douches, revêtements, buvette, panneaux photovoltaïques, espaces de rangement. Il a également pour objectif l'extension du complexe de 530 mètres carrés, portant la superficie totale à 1 330 mètres carrés. Il s'agit là d'un projet structurant qui s'inscrit dans une dynamique plus large de développement des infrastructures sportives locales.

Madame la Ministre, au vu de l'importance de ce dossier, voici mes quelques questions. Pouvez-vous confirmer officiellement l'octroi de ce subside à la Commune de Walhain et en préciser les modalités ? Le montant annoncé de 2 286 000 euros couvre-t-il l'ensemble du projet ou représente-t-il une partie cofinancée par la commune ou d'autres niveaux de pouvoirs ? Quelles sont les échéances attendues en termes de procédures administratives ? Le chantier est évoqué pour début 2026, ce calendrier vous paraît-il réaliste au vu des étapes encore à franchir ?

Enfin, dans le cadre de la programmation actuelle des infrastructures sportives, d'autres projets similaires sont-ils en cours de finalisation pour ces communes comparables à Walhain ? Merci pour votre retour.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, lors de la vague d'attribution du deuxième trimestre de l'année 2025, j'ai accordé une subvention de 2 286 900 euros pour la rénovation du centre sportif de Walhain. La notification de cette promesse ferme de subvention sera prochainement adressée à l'administration communale.

Conformément au décret du 3 décembre 2020 aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives et son arrêté d'exécution, la subvention octroyée correspond à un taux de subvention de 60 % appliqué sur le montant maximum subsidiable de 3 millions d'euros majoré de 21 % de TVA et de 5 % de frais généraux.

La partie non subsidiée est à financer par la commune.

L'administration communale disposera d'un délai de 12 mois pour introduire son dossier d'attribution de marché et la notification du marché de travaux à dater de la notification de la promesse ferme de subvention.

La prochaine étape du dossier est donc la transmission du dossier d'attribution du marché de travaux à Infrasports pour validation.

Un démarrage du chantier début 2026 semble donc envisageable, mais, comme vous l'aurez compris, il dépend en grande partie de la Commune de Walhain.

Si vous souhaitez des informations sur d'autres projets similaires, je vous invite à me préciser votre demande et, par facilité, à le faire par l'intermédiaire d'une question écrite.

M. le Président. – La parole est à M. Witsel.

M. Thierry Witsel (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour ces compléments d'information. Effectivement, cette confirmation de subsides est évidemment une excellente nouvelle pour la Commune de Walhain et pour l'ensemble, j'ai envie de dire, des usagers actuels et futurs du futur centre sportif.

Il s'agit aussi d'un projet structurant. Cela aussi c'est important de pouvoir le signaler. Il répond à des besoins réels et des demandes réelles émanant du terrain.

Je resterai attentif à la concrétisation de ce dossier, notamment en ce qui concerne le respect du calendrier. Cela me paraît important. Vous l'avez dit, c'est dans les mains de la commune.

Par rapport à la demande de vous interroger sur les autres dossiers, évidemment, Madame la Ministre, je ne manquerai pas, et ce sera avec un grand plaisir que je reviendrai vers vous, soit aux questions écrites ou en questions orales lors de cette Commission.